

# DELIBERATION

84 (7.5)

Le 26 septembre 2019, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SCHALK, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 septembre 2019

**Présents** : Mesdames et Messieurs SCHALK, RIVIERE, VOCANSON, CHAPOT, FABRE, J. BEAL, A. BEAL, LEVET, ESCOFFIER, LUAIRE, BRUEL, GIAUME, BOIS-CARTAL, BOUZINA, KHEBRARA, PANGAUD, LAROCHE, JACOB, FESSY, CEYTE, MARRET, RASCLARD, SEGUIN, AMBLARD,

**Procurations** : Madame MARTY à Monsieur CHAPOT, Monsieur DRIOL à Monsieur SCHALK, Madame DUCREUX à Madame RIVIERE, Monsieur BROT à Monsieur J. BEAL, Monsieur KARA à Madame GIAUME,

**Secrétaire** : Monsieur CHAPOT

-----  
**Objet** : Octroi d'une aide financière pour habitat dégradé

Monsieur le Maire expose que les copropriétés Concorde et Caravelle, au sein du quartier de la Chapelle, rues Albert Camus et des Bullieux, souffrent depuis de nombreuses années de dysfonctionnements liés à des problèmes techniques, mais également à des situations sociales et financières difficiles.

Il explique que, depuis plusieurs années, le Conseil Municipal est intervenu pour apporter son soutien aux copropriétés Concorde et Caravelle :

- En 1997, la Commune a fait réaliser un diagnostic social et technique pour infléchir le processus de dévalorisation des copropriétés. Ainsi, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), a contribué à une remise à niveau technique conséquente (ravalement de façades, portes d'entrée, réfection des halls, menuiseries extérieures en parties, modernisation des ascenseurs), et a mobilisé des aides à la réhabilitation pour une dizaine de logements, pour lesquels les propriétaires ont fait réaliser les travaux prescrits.
- En 2011/2012, les services de l'Etat (DDT) ont confié au PACT LOIRE, aujourd'hui SOLIHA, la réalisation d'un diagnostic actualisé, préalable à toute intervention. Le coût de cette étude, soit 14 500 €, a été financé par la Commune.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20190927-84-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2019

Affichage : 27/09/2019



# DELIBERATION

84 (7.5)

Monsieur le Maire indique qu'en juin 2019, le syndic de l'immeuble, le Cabinet Cheylus Frachon Merllié, a informé la collectivité de son souhait de faire réaliser des travaux de rénovation de l'immeuble dans l'objectif de « *maintenir en état ce parc immobilier et d'offrir des habitations dignes et aux normes aux résidents* ». La Copropriété étant en grande précarité et ne pouvant assumer totalement le montant des travaux précités sollicite des aides auprès de tout organisme susceptible de lui en octroyer, dont la Commune.

Les travaux votés en Assemblée Générale de copropriété s'établissent comme suit :

- Plâtrerie/peinture : 134 881,91 €
- Electricité : 13 942,39 €
- Soit un total de 148 824,30 €

Le Conseil Municipal est invité à répondre favorablement à cette demande, au nom de l'équilibre social de tous les habitants du quartier, en accordant une aide financière de 25 000 € par copropriété soit la somme totale de **50 000 €**.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, par 28 voix pour et 1 voix contre (M. JACOB) :

- **APPROUVE** l'octroi d'une aide financière pour les travaux ci-dessus détaillés, programmés dans les immeubles Concorde et Caravelle, sis rues des Bullieux et Albert Camus,
- **FIXE** le montant de cette aide à 25 000 € pour chaque immeuble, soit un total de 50 000 €.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 27 septembre 2019

Le Maire

Jean-Claude SCHALK

